

Document

Pourquoi la crise frappe l'Union européenne

(mondialisation.ca)

28.06.11

Alors que la crise est née aux Etats-Unis en 2007, l'impact sur l'Union européenne (UE) a été beaucoup plus violent que sur les institutions politiques et monétaires états-uniennes. En fait, la crise qui secoue la Zone euro n'est pas une surprise, elle est un avatar des deux principes qui régissent cette zone : marché unique des capitaux et monnaie unique. Plus largement, elle est la conséquence des logiques qui dominent l'intégration européenne : la primauté donnée aux intérêts des grandes entreprises industrielles et financières privées, la large promotion des intérêts privés, la mise en compétition à l'intérieur de l'espace européen d'économies et de producteurs qui ont des forces tout à fait inégales, la volonté de retirer aux services publics un nombre croissant de domaines d'activité, la mise en concurrence des salariés entre eux, le refus d'unifier vers le haut les systèmes de sécurité sociale et les règles du marché du travail. Tout cela poursuit un objectif précis, celui de favoriser l'accumulation maximum de profits privés, notamment en mettant à disposition du Capital une main d'œuvre la plus malléable et précaire possible.

Face à cette explication, on pourrait rétorquer que ces logiques dominent aussi largement l'économie des Etats-Unis. Il faut donc prendre en compte également d'autres facteurs : alors que les besoins de crédit des gouvernements des autres pays développés, dont celui des Etats-Unis, peuvent être satisfaits par leur banque centrale, notamment par l'intermédiaire de la création monétaire, les pays membres de la Zone euro ont renoncé à cette possibilité. De par ses statuts, la Banque centrale européenne a l'interdiction de financer directement les États. De plus, en vertu du traité de Lisbonne la solidarité financière entre les États membres est formellement interdite. Selon son article 125, les États doivent assumer seuls leurs engagements financiers, ni l'Union ni les autres États ne pouvant les prendre à leur charge : « *L'Union ne répond pas des engagements des administrations centrales, des autorités régionales ou locales, des autres autorités publiques ou d'autres organismes ou entreprises publics d'un État membre, ni ne les prend à sa charge, sans préjudice des garanties financières mutuelles pour la réalisation en commun d'un projet spécifique. Un État membre ne répond pas des engagements des administrations centrales, des autorités régionales ou locales, des autres autorités publiques ou d'autres organismes ou entreprises publics d'un autre État membre, ni ne les prend à sa charge, sans préjudice des garanties financières mutuelles pour la réalisation en commun d'un projet spécifique.* » L'article 101 du traité de Maastricht, repris intégralement par le traité de Lisbonne dans son article 123, ajoute : « *Il est interdit à la BCE et aux banques centrales des États membres [...] d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions ou organes de la Communauté, aux administrations centrales, aux autorités régionales, aux autres autorités publiques* ».

L'UE se place donc volontairement au service des marchés financiers puisque les gouvernements des pays de la Zone euro dépendent totalement du secteur privé pour leur financement. Les investisseurs institutionnels (banques, fonds de pension, assurances) et des *hedge funds* se sont attaqués en 2010 sur la Grèce, maillon le plus faible de la chaîne européenne d'endettement, avant de s'attaquer à l'Irlande, au Portugal et à l'Espagne. En agissant de la sorte, ils ont réalisé de juteux profits car ils ont obtenu de ces pays une rémunération importante en termes de taux d'intérêt versés par les pouvoirs publics pour pouvoir refinancer leurs dettes. Parmi ces investisseurs institutionnels (les *zinzins*), ce sont les banques privées qui ont fait le plus de profit car elles pouvaient directement se financer auprès de la Banque centrale européenne en lui empruntant des capitaux à 1% de taux d'intérêt (1,25% depuis fin avril 2011), alors que dans le même temps elles prêtaient sur une durée de trois mois à la Grèce à des taux d'environ 4 ou 5%. A dix ans, elles n'acceptent d'acheter des titres grecs, irlandais ou portugais que si l'intérêt dépasse 10%. En lançant leurs attaques contre les maillons les plus faibles, les *zinzins* étaient également convaincus que la Banque centrale européenne et la Commission européenne devraient d'une manière ou d'une autre venir en aide aux Etats victimes de la spéculation en leur prêtant les capitaux qui leur permettraient de poursuivre les remboursements. Ils ne se sont pas trompés. La Commission européenne a plié et a

octroyé, en collaboration avec le FMI, des prêts aux Etats membres de l'Eurozone. Elle n'a donc pas respecté à la lettre l'article 125 du Traité de Lisbonne.

D'autres différences majeures entre UE et Etats-Unis existent. Les Etats membres des Etats-Unis ne sont pas confrontés entre eux au problème du déficit commercial comme la Grèce l'est à l'égard du reste de l'UE et en particulier de l'Allemagne. En outre, une grande partie de la dette publique aux Etats-Unis est fédérale (c'est la dette de l'Union^[3]) et est achetée par la Fed (la banque centrale des Etats-Unis). Washington ne rencontre pas (encore) de problème de financement de sa dette publique car, grâce à leur prétendue sécurité, les bons du Trésor des Etats-Unis sont très prisés sur les marchés internationaux alors qu'ils n'offrent qu'une rémunération très faible. Enfin, aux Etats-Unis, une série de dépenses publiques importantes sont à charge du budget fédéral ou sont garanties par celui-ci alors que le budget de l'UE n'est qu'une peau de chagrin.

La crise qui a démarré aux Etats-Unis s'est répandue de manière très marquée à la Zone euro. Au cours des trente dernières années, les maillons faibles de l'endettement international se situaient en Amérique latine, en Asie ou dans les pays dits « en transition » de l'ex-bloc soviétique, mais la situation a changé. L'épicentre de la crise se situe aujourd'hui dans l'Union européenne. Les autorités européennes et nationales réagissent en appliquant des mesures néolibérales qui ont démontré leur caractère injuste du point de vue social et leur inefficacité du point de vue de la relance économique. Le FMI accompagne allègrement cette orientation. Plus que jamais, il faut revoir radicalement les fondations de la construction européenne et les choix économiques qui y sont opérés.

[1] Éric Toussaint est docteur en sciences politiques et préside le CADTM Belgique (www.cadtm.org). Dernier ouvrage paru: *La Dette ou la Vie*, Aden-CADTM, 2011 (livre collectif coordonné par Damien Millet et Eric Toussaint).

2] La dette des Etats membres constituent une part minoritaire de la dette publique totale, même si certains Etats de l'Union, comme la Californie, ont une dette particulièrement lourde.